

Patinoire communale

Règlement clubs & groupes

A. Mode de réservation

1. Pour chaque réservation, il est impératif qu'une confirmation écrite parvienne à l'administration pour que la réservation soit prise en compte.
2. En cas d'organisation de matchs, le nom des deux équipes ainsi que le déroulement doivent être transmis le plus rapidement possible au responsable.
3. La sous-location des heures de glace à des équipes ou organisateurs tiers est interdite. Une dérogation peut être accordée par la Direction de la patinoire sur la base d'une demande écrite. Celle-ci doit parvenir au responsable de la patinoire au minimum un mois avant la manifestation.

B. Horaires

1. L'horloge faisant foi est celle qui est au panneau d'affichage de la patinoire.
2. Les heures de réservation correspondent à l'entrée et à la sortie de la glace. Chaque maître veillera donc à respecter la tranche horaire qui lui est impartie. Tout dépassement sera facturé.

C. Modification / annulation de réservation

1. Toute modification doit obligatoirement parvenir par écrit et sera accordée dans la limite des disponibilités du planning.
2. Délai pour les modifications : au plus tard 5 jours ouvrables avant la date réservée.
3. Délai pour les annulations de réservation :
 - a. Jusqu'à 7 jours ouvrables avant la date prévue : CHF 50.- pour frais de dossier
 - b. Entre 3 et 6 jours ouvrables avant la date prévue : 50% du montant total de la facture et CHF 50.- pour frais de dossier
 - c. Moins de 3 jours ouvrables avant la date prévue : 100% du montant de la facture

D. Facturation

1. Sauf avis contraire, la facturation est effectuée à la fin de chaque mois. Les factures sont payables à 30 jours à compter de la date d'envoi.
2. Le délai pour les réclamations est de 8 jours. Passé ce délai, aucune correction ne sera effectuée.

3. Si un utilisateur ne devait payer sa facture, l'accès aux installations lui serait refusé jusqu'au paiement.
4. Les dispositions légales de recouvrement sont appliquées selon le code des obligations.

E. Vestiaires

1. Un état des lieux est dressé avant et après chaque entraînement ou match par le maître de glace et la personne responsable du club / groupe.
2. Le responsable veillera à ce que les locaux soient restitués en ordre. Dans le cas contraire, des frais de nettoyages pourront être facturés.
3. Toute dégradation du matériel ou du mobilier doit être annoncé au maître de glace et sera facturée.
4. Les vestiaires ne sont pas surveillés. Ne pas laisser d'objets de valeur au vestiaire. La direction décline toute responsabilité en cas de vol.
5. Si un deuxième vestiaire est nécessaire (lors de l'organisation d'un match par exemple), un montant de CHF 50.- (TVA non comprise) sera facturé.
6. La fumée ainsi que la consommation d'alcool dans les vestiaires sont interdites
7. Les vestiaires doivent être libérés au plus tard 45 minutes après chaque match ou entraînement.
8. Les vestiaires ne sont pas surveillés. Ne pas laisser d'objets de valeur au vestiaire. La direction décline toute responsabilité en cas de vol.

F. Matériel à disposition

1. La location se monte à CHF 5.50 par paire de patins et à CHF 3.50 par canne
2. Chaque utilisateur veille au respect de ce matériel et avisera le responsable de la patinoire de toute dégradation.
3. En cas de dommages causés aux installations, les frais de réparations seront mis à la charge du fautif.
4. Chaque utilisateur range correctement le matériel après utilisation.

PATINOIRE ESPACE GRUYÈRE SA



Marie-Noëlle Pasquier
Directrice



Sandrine Baudevin
Responsable patinoire

Patinoire communale

Annexe au règlement des clubs & groupes

Tarifs horaires pour les clubs et groupes :

Clubs de hockey / patinage amateurs*

	3/3	2/3	1/3
Tarif de base	CHF 200.-/h	Sur demande	
De 5 à 10 heures	CHF 175.-/h		
Dès 10 heures	CHF 145.-/h		

Clubs LNB et LNA

	3/3	2/3	1/3
Tarif horaire	CHF 200.-/h	Sur demande	

Groupes, entreprises et sociétés diverses

	3/3	2/3	1/3
Tarif horaire	Sur demande		CHF 100.-/h

*Corrections éventuelles à effectuer en fin de saison, selon décompte

Ces tarifs s'entendent TVA non comprises